

Jeanine DUBIE

Députée  
Hautes-Pyrénées

Maryse CARRERE  
Viviane ARTIGALAS  
Sénatrices - Hautes Pyrénées

Odos, le lundi 25 juin 2018

COPIE

**Monsieur Hugues AYPHASSORRO**  
**Madame Odile STEPHANINI**  
**Monsieur François COLAS**  
**Monsieur José RUIZ**  
**Ingénieurs des Ponts, Eaux et Forêts**

N/Réf. : JD/MC/VA/IB/3390

**Madame, Messieurs,**

Nous avons été destinataires de l'invitation de Madame Béatrice LAGARDE, Préfète des Hautes-Pyrénées, à participer à une rencontre en votre présence le jeudi 28 juin prochain en Préfecture de Tarbes, et nous la remercions de nous avoir associées à cette rencontre.

Toutefois, nos agendas respectifs ne nous permettent pas d'être présentes car prises par des engagements antérieurs.

Malgré tout, nous souhaitons au travers de ce courrier vous faire part de notre positionnement suite à l'annonce de Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Transition écologique et solidaire, Monsieur Nicolas HULOT, de réintroduire deux ours dans le Béarn à l'automne 2018.

Nous avons bien noté que votre mission porte sur les mesures d'accompagnement aux éleveurs confrontés aux prédatons de l'ours et aux conséquences sur l'activité pastorale.

Si nous sommes sensibles au fait que l'Etat se soucie des conséquences désastreuses des prédatons sur l'économie montagnarde et des préjudices considérables dont sont victimes les éleveurs, il nous semble regrettable qu'avant même que vous ayez rendu vos conclusions, le Plan d'Action Ours Brun 2018-2028 prévoit le lâcher de 15 ours durant cette période dont 2 ours pleines à l'automne prochain, ce qui ne fera qu'aggraver la situation.

Depuis de trop nombreuses années, suite aux premières réintroductions intervenues en 1995-96, les attaques et dégâts aux troupeaux se multiplient et démontrent que la cohabitation de l'ours et de l'activité pastorale est illusoire.

L'indemnisation des bêtes tuées n'est pas une réponse satisfaisante pour les éleveurs car elle ne prend pas en compte la totalité des pertes indirectes : avortements dus au stress des animaux, perte de la valeur génétique des animaux, fruit le plus souvent de plusieurs années de travail, temps supplémentaire passé à garder les bêtes, etc...

Et tout cela, au nom d'une idéologie et position doctrinaire qui consistent à vouloir sauvegarder l'ours brun des Pyrénées, alors que la souche pyrénéenne a quasiment disparu (un seul mâle avec un patrimoine génétique à 50%), alors qu'il n'y a jamais eu d'acceptation sociétale sur les territoires concernés.

Ainsi, prétendre vouloir sauvegarder la souche pyrénéenne en introduisant des ours venus de Slovénie ou d'ailleurs est un non-sens, qui de plus a un coût non négligeable.

Elues d'un département montagnard, attachées à l'activité pastorale qui maintient les espaces naturels ouverts et accessibles, entretient la biodiversité, offre des productions animales de grande qualité (AOP Mouton Barèges-Gavarnie, fromage Ossau-Iraty, différents labels sur les agneaux) et contribue à l'attractivité touristique de notre territoire, nous souhaitons que nos éleveurs puissent continuer à exercer leur activité en toute sérénité.

Nous refusons l'ensauvagement de nos vallées qui porterait atteinte de façon inexorable à l'économie agricole et touristique de notre département.

Pour toutes ces raisons, nous demandons :

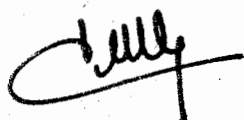
- qu'une **consultation appropriée** soit engagée auprès du public **concerné**, comme le stipule l'article 22 de la Directive « Habitats » du 21 mai 1992, sur l'ensemble du massif avant toute réintroduction et non, comme précisé sur le Plan ours (p. 21) sur le recueil des avis provenant de la France entière,

- qu'en conséquence, le projet actuel de réintroduction de deux ourses pleines dans le Béarn à l'automne soit expressément abandonné,

- que l'Etat respecte l'article L113-1 du Code Rural et de la Pêche maritime qui précise que « Par leur contribution à la production, à l'emploi, à l'entretien des sols, à la protection des paysages, à la gestion au développement de la biodiversité, l'agriculture, le pastoralisme et la forêt de montagne sont reconnus **d'intérêt général** comme activités de base de la vie montagnarde et comme gestionnaires centraux de l'espace montagnard.... le Gouvernement reconnaissant les rôles fondamentaux de l'agriculture, du pastoralisme et de la forêt de montagne, s'attache - tel que stipulé dans le 8<sup>ème</sup> alinéa dudit article - à assurer la pérennité des exploitations agricoles et le maintien du pastoralisme en particulier en protégeant les troupeaux des attaques du loup et de l'ours dans les territoires exposés à ces risques ».

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à notre courrier.

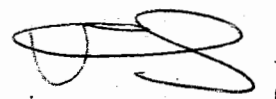
Nous vous prions de croire, **Madame, Messieurs**, en l'assurance de nos salutations les meilleures.



**Jeanine DUBIÉ**  
Députée des Hautes-Pyrénées



**Maryse CARRERE**  
Sénatrice des Hautes-Pyrénées



**Viviane ARTIGALAS**  
Sénatrice des Hautes-Pyrénées